

Pièces à joindre impérativement à la présente demande

1. Une copie de la notification d'octroi de la prime qui vous a été délivrée par la Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie (DGO4) du Service public de Wallonie ou par l'Association Liégeoise du Gaz (ALG-Resa) selon les cas.
2. Une copie des factures couvrant ces travaux ou les factures d'achat de matériaux nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

Le dossier constitué du formulaire complété et des documents réclamés doit parvenir à l'adresse suivante.

| |
|--|
| Collège communal de Dison Rue Albert 1 ^{er} , 66 4820 DISON |
|--|

Après vérification du dossier, celui-ci est soumis par les services communaux concernés à l'accord du Collège communal.

La décision d'octroi vous est communiquée dans les meilleurs délais.